

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IP lait doit s'engager pour une adaptation à la baisse des volumes produits

Prolait a pris connaissance du résultat des décisions du comité de l'IP lait du 19 octobre dernier. Force est de constater que les travaux avancent bien moins rapidement qu'ils ne le devraient. La situation actuelle du marché demande des réponses urgentes en matière de gestion des quantités ; elles sont largement insuffisantes pour l'heure.

Au vu des prix pratiqués actuellement sur le marché du lait d'industrie, les producteurs se trouvent dans une situation financière de plus en plus difficile. Il est urgent que des mesures soient prises au niveau national, non seulement par des aides financières permettant notamment de dégager les stocks de beurre et de poudres de lait, mais aussi en adaptant les quantités produites à la demande du marché.

Les décisions de l'IP lait du 19 octobre ne permettent, pour l'instant, que de mettre un cadre, certes nécessaire mais encore insuffisant, à un système de gestion des quantités de lait d'industrie avec force obligatoire. Si l'on peut comprendre le placement d'une petite partie du lait suisse dans le canal de la bourse (hors des quantités sous contrat), il est inconcevable que du lait soit dégagé régulièrement dans le canal de l'allègement, soit à un prix mondial. Il est d'autre part inadmissible que les quantités contractuelles 2010 comprennent les quantités supplémentaires octroyées en 2008/2009 même si le projet de l'IP lait en tiendra compte en cas de décision d'abaissement du volume contractuel. De nombreuses interrogations se posent quant à la définition de l'indice des quantités ; qui peut donc l'influencer ?

Prolait attend, de la part de l'USP, de PSL et des délégués producteurs au sein de l'IP lait, qu'ils défendent la production laitière par un prix du lait rémunérateur, en évitant une course à la hausse des volumes produits. Constatant le niveau toujours élevé des stocks (beurres et poudres de lait), il est indispensable que des mesures de baisses des volumes soient prises rapidement au niveau national.

Renseignements :

Benjamin Henchoz, président, tél. 024 424 20 10
Daniel Geiser, dir. adjoint, tél. 024 424 20 12

Yverdon-les-Bains, le 21 octobre 2009